

Trame verte et bleue, gestion des milieux aquatiques et aménagement du territoire

JOURNÉE TECHNIQUE D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES
Mardi 15 février 2011 au Bourget du Lac (73)

Contexte :

La fragmentation des habitats naturels compte aujourd'hui parmi les causes majeures d'érosion de la biodiversité dans les pays développés, accélérant et amplifiant les conséquences directes de la destruction des milieux et des espèces par l'artificialisation des sols et du territoire.

La loi Grenelle 2 reprend largement la thématique de la continuité écologique à travers des « trames bleues » et « trames vertes » dont l'objectif est de lutter contre cette érosion. On parle ainsi de « réseau biologique » composé d'espaces naturels remarquables, d'espaces agricoles ou naturels, reliés entre eux par des corridors afin d'assurer la continuité écologique.

Cette trame se doit d'être cohérente à l'échelle nationale et européenne. Elle se décline et se définit localement par un pilotage coordonné entre l'État et la Région, puis elle est mise en œuvre par les collectivités territoriales au travers de l'intégration de différentes clauses aux documents d'urbanisme et aux procédures contractuelles.

Objectifs :

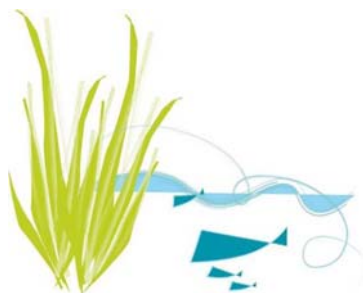
- Fournir aux structures gestionnaires de milieux aquatiques les éléments de compréhension de la notion de continuité écologique et de son intégration dans les procédures contractuelles.
- Favoriser les liens entre gestionnaires des milieux aquatiques et structures porteuses de Schémas de COhérence Territoriale (SCOT) ou de Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et leur fournir des pistes communes de travail.

Contenu :

Cette journée débutera par une présentation de la politique nationale et de sa déclinaison régionale en matière de continuité biologique ainsi que des outils opérationnels et financiers à dispositions des collectivités pour faire le lien entre gestion de l'eau et gestion de l'espace. Des retours d'expériences d'intégration du concept de « Trame verte et bleue » dans des contrats de corridors, des SCOT et des SAGE seront ensuite exposés.

Publics :

Techniciens de rivière et chargés de mission des procédures de gestion des milieux aquatiques (SAGE et contrat de rivière), structures porteuses de SCOT, techniciens et ingénieurs des collectivités territoriales et des services déconcentrés de l'État, élus, bureaux d'études, étudiants, chercheurs, particuliers.



Avec le soutien de :

RhôneAlpes Région



PROGRAMME DE LA JOURNÉE

09h00

Accueil des participants

09:30 La loi Grenelle 2 et les notions de « Trame verte et bleue » : cadre juridique

La « Trame verte et bleue » dans la loi et sa déclinaison régionale à travers le Schéma Régional de Cohérence Écologique. Rappel du contexte particulier de la Région Rhône-Alpes : la cartographie des réseaux écologiques de Rhône-Alpes (la cartographie RERA).

Stéphane VERTHUY et Julien SEMELET - DREAL Rhône-Alpes et Région Rhône-Alpes

10:15 La composante aquatique et humide de la « Trame verte et bleue » et ses implications sur les procédures de gestion des milieux aquatiques

Après une définition de la « Trame bleue » et un point sur le classement des cours d'eau, l'Agence de l'Eau RM&C présentera sa politique en la matière. Un décryptage des liens entre les Schéma Régionaux de Cohérence Écologique, les SDAGE et les SAGE sera ensuite exposé.

Céline PIGEAUD - Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse

11:00 La déclinaison opérationnelle de la « Trame Verte et Bleue » (TVB) : de la théorie à la pratique

Mise en application du principe de la TVB au niveau local à travers la politique d'aménagement du territoire et en particulier les documents d'urbanisme, les projets de territoire opérationnels (contrats de rivière, contrats de corridors biologiques,...) et les démarches réglementaires (aires protégées, ENS,...). Zoom sur l'outil de la Région Rhône-Alpes : le « contrat de corridors biologiques ».

Julien SEMELET - Région Rhône-Alpes

12h00

Déjeuner

14:00 Le SCOT de la région grenobloise : un exemple d'intégration des corridors biologiques dans un espace soumis aux pressions urbaines

Élaboration de la « Trame verte et bleue » du SCOT de la Région Urbaine de Grenoble : diagnostic et traduction réglementaire. Implication et rôle des structures gestionnaires de milieux aquatiques dans la démarche.

Hugues MERLE - Agence d'urbanisme de la Région Grenobloise

15:00 Aménager le territoire en relation avec les réseaux écologiques

Le SAGE de la Bourbre a identifié des espaces utiles pour l'eau. Ces zones sont prises en compte dans les PLU et les SCOT. Présentation de la démarche.

Bénédicte CORDIER et Jeanine BERNE - Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre et SCOT Nord-Isère

16:00 Les contrats de corridors biologiques Bauges-Chartreuse et Chartreuse-Belledonne

Présentation des contrats de corridors biologiques : acteurs concernés, mise en œuvre, enjeux.

André MIQUET et Corinne CASANOVA - Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Savoie

17h00

Fin de journée

PLAN D'ACCÈS

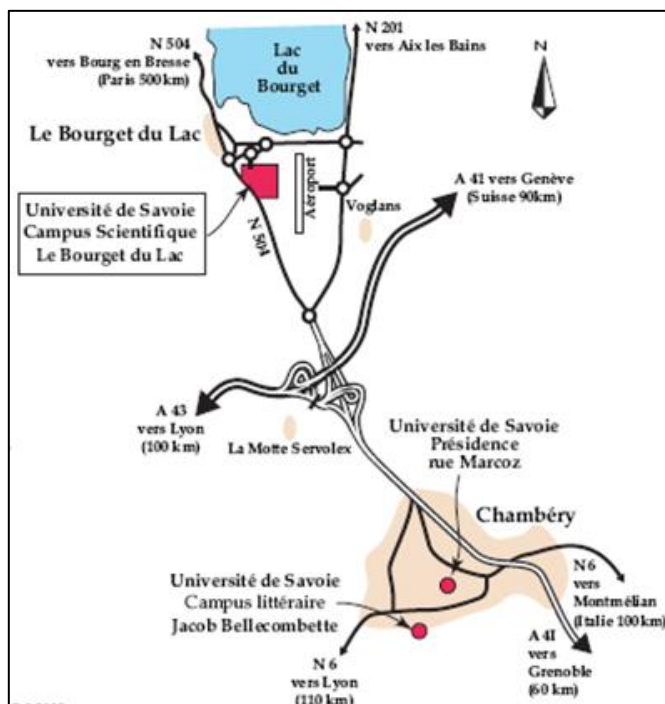
Bâtiment de l'Horloge

Savoie Technolac
16, avenue Lac du Bourget
73370 LE BOURGET DU LAC
Tél : 04 79 25 36 36

Accès :

En voiture : à 60 minutes de Lyon, 55 minutes de Genève, 30 minutes d'Annecy et de Grenoble par autoroute et à moins de 10 minutes en voiture des centres-villes de Chambéry et Aix-les-Bains.

En transport en commun : à 15 minutes en bus des gares TGV et des centres-villes de Chambéry (ligne 9 - arrêt « La Traverse ») et Aix-les-Bains (ligne 1 - arrêt « La traverse »).



Pour davantage de renseignements sur l'accès au site, consultez le site de Savoie-Technolac.



Renseignements et inscriptions : Association Rivière Rhône Alpes > 7 rue Alphonse Terray > 38000 Grenoble
Tél. : 04 76 70 43 47 > Fax : 09 55 07 64 75 > Mél : arra@riviererhonealpes.org > Site : www.riviererhonealpes.org

Trame verte et bleue, gestion des milieux aquatiques et aménagement du territoire

Bulletin d'inscription à retourner avant le 09 février 2011

À l'Association Rivière Rhône Alpes > 7 rue Alphonse Terray > 38000 Grenoble - ou par fax : 09 55 07 64 75 - ou par mél : arra@riviererhonealpes.org

Je participe à la journée du **15 février 2011 au Bourget du Lac (73)**

MES COORDONNÉES

Nom : Prénom :

Fonction :

Organisme :

Adresse professionnelle:

Code postal : Ville :

Tél. : Fax :

Mél :

COORDONNÉES DE FACTURATION (si différentes)

Organisme :

Service :

A l'attention de :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Fax :

Mél :

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. Elles peuvent en outre être utilisées à des fins d'information concernant les activités de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant »

TARIFS INSCRIPTION JOURNÉE

Au titre des frais d'organisation : café d'accueil, déjeuner et recueil des interventions
TVA non applicable, article 293B du CGI

	Adhérent	Non adhérent
Demandeur d'emploi	<input type="checkbox"/> 25 €	<input type="checkbox"/> 40 €
Personne salariée	<input type="checkbox"/> 60 €	<input type="checkbox"/> 80 €

ANNULATION : toute inscription qui n'aura pas été annulée 3 jours avant la date de la rencontre devra être réglée.

ADHÉSION 2011

L'adhésion à l'association Rivière Rhône Alpes permet de participer à des événements réservés aux adhérents, de bénéficier de tarifs préférentiels lors des manifestations, d'être informé des activités de l'association et de les orienter en fonction de vos attentes. Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter.

Recherche d'emploi 12 €

Personne salariée 30 €

Personne morale 250 €

Merci de renvoyer votre bulletin d'inscription accompagné d'un chèque de règlement à l'ordre de Rivière Rhône Alpes ou d'un bon de commande administratif à : Rivière Rhône Alpes > 7 rue Alphonse Terray > 38000 Grenoble
Une facture acquittée et une attestation de présence vous seront envoyées suite à la journée

Domiciliation	Établissement	Guichet	N° de compte	Clé RIP
La Poste, centre financier de Lyon	20041	01007	1191943 N 038	37

Rivière Rhône Alpes est une association loi 1901, non assujettie à la TVA, enregistrée sous le n° W381001810 en Préfecture de l'Isère
Code NAF : 9499Z > Numéro SIRET : 440 502 797 00044

Questionnaire

Afin de répondre au mieux à vos attentes, merci de nous indiquer ci-dessous quels sont les questions et les points que vous souhaitez voir traités :

.....